

éfenfe gé-
les piéces
e prendre

Gournay,
annoncer
paru dans
de chaf-
ue de re-
Son main-
ent naître
tionnaires
l'inconnu,
vient de
ni d'aucun
la maifon-
nt fous le
; il avoit
t homme,
ge marqué
garde-du-
il importe
préfumer
s de l'en-

n'être pas
sûreté gé-
ille au vi-
voit opéré
oplice peut
up de ci-
t peut-être
l'identité
le Bafire a

Convention
ois 1792.

.... 29 l.
.... 184.
.... 195.
vier. 4. p.
I C S.

880. 77 1/2.
.....
.... 245.
.... 406.
... 12 1/4 p.
... 9 9/16 p.
.....
... 8 1/2 p.
... 13 p.
81. 80. 79.
80. 77. 72.

... 77 1/2. 78.
70. 70 1/2.
..... 58.

→
Mardi le
25
Janvier, 1793.



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi favoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi premier janvier 1793.

SUR L'ANNÉE 1792.

L'an 1792 est expiré, & déjà commence dès aujourd'hui pour lui la postérité : trop proches sans doute de cette époque pour en juger les évènements que nous avons retracés chaque jour avec autant d'impartialité que de courage, nous ne nous occuperons pas à en rappeler ici l'ensemble, ni à pénétrer quels en seront les résultats.

Pendant le cours de cette année à jamais mémorable, toutes les parties du monde habitée, ont joui d'un grand calme ; il semble qu'elles se soient tues à l'aspect de cette révolution nouvelle, qui change tout le le système économique & politique de la France. Semblable à un corps malade qui, par ses efforts convulsifs, tâche de chasser de son sein, les corps étrangers qui attaquent les principes de sa vie, la France a enfin vomie & le trône & l'autel, qui, depuis quatorze siècles, existoient avec elle : après l'affaiblissement qu'à causé à toutes ses parties cette horrible lutte, la prudence paroïssoit exiger d'elle qu'elle s'occupât

à restaurer son corps malade ; le temps, le repos, la sagesse auroient contribué sans doute à cicatrifer bientôt ses blessures ; mais tourmentée de la fièvre politique de propager au loin dans l'Europe, & delà dans l'univers, ses nouvelles conceptions, la France en est venue à un point qu'il ne lui reste plus d'autre alternatif que de subjuguier l'Europe à ses nouvelles opinions, ou d'être bientôt écrasée elle-même sous le poids du vaste projet qu'elle a conçu d'y asservir tous les peuples qui la circonvoisinent.

Mais pour exécuter ce plan, il falloit n'éprouver aucun obstacle. Un roi régnoit encore ; trois années de révolutions avoient cerné avec peine, autour de son trône, la noblesse & le clergé qui, depuis si long-temps, en avoient été les appuis. Il étoit clair que la base se trouvant isolée de tout ce qui pouvoit la soutenir, elle seroit renversée au premier choc. L'excavation en avoit été masquée par la constitution. Louis s'y crut fortement appuyé, vain espoir ! un jour a vu écrouler le trône & la loi faite pour le consolider. Un complot vaste,

médité dans le silence ; exécuté avec hardiesse , dans lequel toute la capitale s'est trouvé enveloppée sans s'en douter , a détruit l'ouvrage des trois dernières années ; & tel le raffinement astucieux de ceux qui l'ont conduit , qu'aujourd'hui même il est encore incertain quel est l'auteur de cette subversion épouvantable , qui nous laissant sans loix & sans roi , au milieu des débris de la plus antique monarchie de l'univers , laisse flotter les rênes incertaines du gouvernement en toutes sortes de mains , & livre la patrie au premier factieux assez hardi pour vouloir régner sur le trône du dernier des Bourbons.

Il existe cependant encore ce Bourbon ; mais la hache du lecteur est suspendue sur sa tête , un fil le retient. O instant d'angoisses & d'inquiétudes ! à ce fil sont attachés les destinées de 25 millions d'hommes , & peut-être celles de l'Europe ; le sentiment pénible de l'incertitude glace toutes les prévoyances , déconcerte toutes les combinaisons : en 1793 doit absoudre ou condamner l'année dernière qui , trop grosse des évènements qui l'ont surchargée , semble avoir voulu en rejeter sur lui , & le terme & l'issue.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres ce 17 décembre. — Lettre de M. Lally-Tollendal au président de la convention nationale.

Citoyen président , depuis le 5 novembre je me suis porté pour défenseur de Louis XVI. J'ai écrit plusieurs lettres , soit à la convention nationale , soit au ministre de la justice. Une au moins est parvenue , puis ce qu'elle a été annoncée dans la séance du 6 décembre : alors elle n'a pas été lue ; elle l'eût été sans doute aujourd'hui , que Louis XVI a consenti à se choisir des conseils ; aujourd'hui que les conseils qu'il a choisis lui ont refusé leur ministère ; aujourd'hui que la convention a reçu publiquement , a fait elle-même parvenir à Louis XVI , & les offres du vertueux Malesherbes , & les refus de Target. La convention qui a rendu

hommage aux principes de l'éternelle justice , en voulant qu'un accusé fût défendu , ne voudra pas s'en écarter , en précipitant son procès avec une rapidité qui frapperait d'impuissance ses défenseurs. Je demande que mon nom soit présenté à Louis XVI , au-dessous de celui de Malesherbes. Mon plaidoyer est prêt. Un quart-d'heure après être arrivé à Paris , je puis me présenter à la barre : je n'ai pas même besoin de voir Louis XVI ; il ne me faut que le plaidoyer de ses accusateurs , & son acte d'accusation ; je les ai. Si je ne suis point entendu , je serai imprimé. J'aurai l'honneur d'envoyer à la convention ce que je n'aurai pu lui dire , & ce fera moins de Louis XVI que de la nation française que j'aurai bien mérité.

De Southe Vold , ce 30 novembre. — Lettre de Cazalès à Louis XVI.

« SIRE, il est à craindre que la convention nationale se décide à faire le procès de votre majesté. Si votre majesté croit que , sans trahir l'indépendance de la couronne qu'elle a reçue de ses ancêtres , il lui est permis d'avouer la juridiction de la convention nationale en se défendant devant son tribunal , j'ose la supplier de me choisir pour son défenseur.

» A peine connu de votre majesté , & n'en ayant reçu aucune grâce , mon amour pour elle ne peut être que l'effet de l'amour que je porte à la monarchie , que la suite nécessaire de ce sentiment profond que lie tout homme de bien au gouvernement de son pays ; & peut-être que cette circonstance malheureuse dans tout temps , me rend plus propre qu'aucun autre à défendre par des grandes raisons d'intérêt & de bonheur public , dans la personne de votre majesté , la cause de tous les rois.

» On ne manquera de dire à votre majesté , qu'ayant été constamment dans des principes opposés à ceux de la révolution , il est à craindre que je ne jette sur sa cause la défaveur attachée à ma personne ; mais si votre majesté daigne se souvenir

que j'ai défendue tous les droits de son trône, sans que nul ait osé me soupçonner de ne pas aimer la liberté; que dans ces temps de malheur & de haine où les serviteurs de votre majesté, où ceux restés fidèles au gouvernement de leurs pères ont été livrés à toutes sortes d'outrages & de diffamations, je suis le seul contre lequel aucune haine publique ou particulière n'a été dirigée; votre majesté pourra croire que je suis aussi le seul à qui il soit permis d'espérer de la défendre avec quelque succès.

« La grace que je demande à votre majesté, me fera plus précieuse que toutes celles qu'elle eût pu m'accorder dans la toute-puissance dont elle a joui: elle sera la plus haute récompense que je puisse recevoir de la constante fidélité que je lui ai gardée, & plus j'y pense, moins je puis croire que mes efforts & mon zèle soient entièrement inutiles au succès de la cause. »

F R A N C E.

Paris. Biroteau, parlant sur Louis XVI, a établi dans la convention, qu'elle devoit se garder de croire que l'opinion de Paris sur le sort du ci-devant monarque, fût celle des départemens, & même celle de la majorité des citoyens de Paris. Il en a donné le tableau, que nous croyons utile de présenter à nos lecteurs des départemens.

Je crois donc que chaque membre doit prononcer sur ces deux questions: Louis sera-t-il puni de mort? Louis sera-t-il condamné à une détention? Trois exemples frappans semblent appuyer cette dernière proposition. L'Angleterre punit de mort un de ses rois; Stuart mourut sur l'échafaud, & l'Angleterre eut encore des rois. Rome, au contraire, chassa les Tarquins, & Rome fut la République la plus tranquille & la plus florissante; & enfin, Denis le tyran, maître d'école à Corinthe, ne vit plus de nouveaux tyrans lui succéder à Syracuse.

Mais, citoyens, connoissez & sachez éviter le piège qui vous est tendu. Il n'y a que ceux qui ont

intérêt à ce que la tête de Louis tombe, que vous disent que son existence est la cause de tous les troubles. Louis mort, ils auront bientôt trouvé d'autres matières à leur calomnie; & vous savez s'ils excellent dans cet art! Louis disent-ils, est la pomme de discorde jetée dans le sein de la République. Eh bien! ils provoquent des vérités que je vais leur dire à mon tour.

Où sont ces divisions, ces dissensions dont ils parlent? Je ne les vois qu'à Paris. Où sont les terreurs dont ils nous menacent? à Paris seulement. Parcourez les départemens, & vous y verrez le spectacle consolant de la paix, du bonheur & de la liberté. Jetez ensuite les yeux sur Paris; quelle anarchie y règne!

Voyez ici les loix méconnues, & les législateurs avilis; voyez, sur plus de cent mille citoyens, dix mille exercer seuls les droits qui appartiennent à tous; voyez quelques individus se rassembler dans le local d'une section, en écarter les autres citoyens par la terreur, & prendre leurs délibérations désavouées souvent le lendemain par les vrais amis de la liberté; voyez la calomnie placardée, distribuée, répandue contre la première des autorités constituées; voyez ici une cinquantaine de citoyens jeter le trouble dans la convention, entraver sa marche, résister à sa volonté, se glorifier de cette résistance, s'enorgueillir de leur révolte, & par un raffinement de calomnie, accuser six cents quatre-vingt dix membres des désordres qu'ils occasionnent; voyez enfin une poignée de citoyens égarés déshonorer leur caractère de républicains par des huées ou des acclamations coupables, & vouloir forcer sept cents députés unis de cœur & d'esprit, à servir les projets ambitieux de quinze à vingt ci-devant nobles, d'autant de prêtres & de quelques juges du 2 septembre.

Voilà, cependant, ceux qui se prétendent les amis du peuple? s'ils l'étoient, ils mettroient fin à ces désordres; ils chercheroient à ramener les esprits, au lieu de les allumer, de les aigrir par d'atroces

calomnies : mais non ; ils l'ont dit eux-mêmes : c'est l'insurrection de la minorité contre la majorité , c'est-à-dire , de Paris contre les départemens.

§. On écrit de Londres que la guerre de l'Angleterre contre la France paroît enfin décidée, & le peuple y prend autant de part que le gouvernement. Pour alimenter ce sentiment de haine du peuple anglais contre la France , on répand avec profusion le récit des massacres des 2 & 3 septembre, que l'on fait considérer comme le crime de la nation entière. Depuis quelques jours , les émigrés de Coblenz arrivent à Londres par troupes , la plupart viennent de Hollande. Bouillé y est débarqué du paquebot de Rotterdam ; les ducs , les marquis , les archevêques & une quantité prodigieuse de prêtres inondent les maisons & les rues de Londres , & tous attendent avec impatience le plénipotentiaire Breteuil.

Le gouvernement se prépare à la levée de vingt-cinq mille matelots.

§. Le citoyen Sémonville , ministre plénipotentiaire de la République française près la cour Ottomane , est à bord de l'escadre qui est dans la Méditerranée , dont une partie a relâché en Corse ; elle est forte de trente vaisseaux de guerre ou frégates , de beaucoup de chaloupes canonnières , & suivie de cinquante bâtimens de transports. Le 10 de ce mois , elle est partie de golfe della Spiega. On présume qu'après quelques expéditions , si la Porte se refuse aux mesures qui lui sont proposées par le gouvernement français , elle pourra se porter aux Dardanelles.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen Treilhard.

Séance du lundi 31 décembre.

Le général Chazot demande à se justifier des inculpations qu'on s'est permis contre lui, à l'occa-

sion de l'affaire du bataillon Mauconseil. On passe à l'ordre du jour motivé sur ce que ces inculpations n'émanent pas de la convention.

Une députation de la section des Champs-Elisées vient se plaindre de l'esprit désorganisateur qui paroît s'emparer des autres sections , & défavoue plusieurs arrêtés pris par elles. L'adresse est approuvée & sera imprimée.

Fayot dénonce que les habitans de Lille se plaignent de n'avoir encore reçu aucune des indemnités qu'on leur a accordées. On décrète que le trésorier de la caisse extraordinaire donnera le bordereau des sommes offertes par les villes & les communes , que ces sommes seront remises aux maires & officiers municipaux , qui en rendront compte & les repartiront d'après les états des conseils-généraux , sous l'autorisation des corps administratifs.

Cambon propose & fait décréter , à compter du premier janvier , la suppression de la caisse de l'extraordinaire & qu'elle sera réunie à la trésorerie nationale.

Marat fait une motion d'ordre & dénonce un conciliabule qui se tient au Palais-Royal, n°. 148. Depuis quinze jours , Rolland s'y rend ; c'est-là qu'on a juré la perte de Pache. Dumourier a quitté son armée pour servir leurs manœuvres. Barbaroux est chargé de faire le rapport des mémoires. On passe à l'ordre du jour.

Vergniaux monte à la tribune & parle sur le procès de Louis Capet. Il aborde la question de l'inviolabilité ; concession absurde , dit-il , mais enfin accordée par le peuple. Il fait plusieurs sorties sur différentes opinions, prononcées avant lui, & notamment contre Robespierre ; il demande le renvoi du procès aux assemblées primaires.

Dubois de Crancé vient ensuite , & conclut à la peine de mort sans appel.

Un autre opinant a conclut aussi à la peine de mort. Celui qui l'a suivi a demandé l'appel au peuple.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette , boulevard de la porte Saint-Martin , à celle Saint-Denis, numéro 3 ; Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.